

e-Foot Officiel

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Infos Ligue

Comment régler les arbitres officiels

Procèsverbaux

Commissions

Football à Effectif Réduit

Organisation des Championnats & Coupes

Statuts & Règlement

Futsal/Football Diversifié

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

Formation CFI en 4 étapes

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

Sanctions





Egalement Consultable sur notre site internet http:// districtvaldemarne.fff.fr/ documents/

du District du Val de Marne pour les fêtes de fin d'année

CONGES DE NOEL - FERMETURE

Du Vendredi 20 Décembre 2024 à 17H00 Au Lundi 6 Janvier 2025 à 14H00

INFORMATIONS

Pas de parution du Journal E-Foot les Jeudis 26 Décembre 2024 et 2 Janvier 2025

Pas de réunion des Commissions

du Vendredi 20 Décembre 2024 au Dimanche 5 Janvier 2025 inclus

20.6 - Terrain impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévus à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

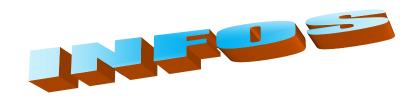
En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

- -Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.
- -Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

Edition N° 694 du Jeudi 5 Décembre 2024

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

<u>chaque jeudi après-midi</u>: https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux



FAIR PLAY 2024 /2025



Arrêté au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	9		BANN ZAMMI	3	
CRETEIL AC	3		BRY FC	7	
BOISSY FC	10		CAUDACIENNE ES	3	
CHEVILLY LARUE ELAN	4		CHARENTON CAP	1	
FONTENAY SOUS BOIS	9		LIMEIL BREVANNES AJ	4	
ASF LE PERREUX	9		PHARE ZARZISSIEN	1	
L HAY LES ROSES CA	4		SANTENY SSL	6	
MAROLLES FC	9		VILLENEUVE AFC	8	
ORMESSON US	6		VITRY ES	7	
THIAIS FC	10				
VILLENEUVE ABLON US	14				
VILLENEUVE AFC	7				
VITRY ES	13				
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	8		AS ZENAGA DE FIGUIG	8	
BRY FC	12		CRETEIL AC	8	
CHAMPIGNY FC	8		CACHAN COC	4	
GENTILLY AC	15		MOLDAVIE FC	5	
KREMLIN BICETRE CSA	10		VITRY FC 94 ACADEMIE	7	
LIMEIL BREVANNES AJ	11		ST MANDE FC	5	
NOGENT FC	17		IVRY US	4	
RUNGIS US	14		VAL DE FONTENAY	5	
VGA ST MAUR	24		VALENTON FA	9	
SUCY FC	6				
VILLIERS ES	15				

2ème TOUR Finales Régionales - Coupe Gambardella



1er TOUR Coupe Gambardella

▲Date

Equipes

15/12/2024

Creteil Lusitanos F. 21 - Noisy Le Sec Banlieu 21

INSTALLATION DE LA FMI

Pour tous ceux qui ont une <u>nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI,</u> celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien : https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

TUTO

https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179 clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (......@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- -Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- -Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- -De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie

(exemple: cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail: cfaer94@gmail.com

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif se clôturera le 31 décembre 2024.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'enfector par l'aprécont par la company de la comp

Plus d'infos: Accueil - pass Sport (sports.gouv.fr)

ATTESTATION D'AFFILIATION

<u>Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis</u>

FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- -Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- -Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- -Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- -Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		
			(Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre

JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- Ne peuvent être des équipes féminines.
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- D2
- SENIORS : 2 équipes
- JEUNES:
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1ere saison.

- B D3
- SENIORS: 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes Filles ou Garçons de U8 à U20.
- D4
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix

Contact : 4 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 4ème édition de la Yellow'Cup! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer; 4 terrains foot à 8.

Contact: 06.11.49.77.73 ou g.rambaud fcia@gmail.com E-FOOT 94 N 694 Page 6 de 39

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,

La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

Contact: 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ?



SAISON 2024 & 2025

PROCESS:

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison II est applicable dès la **1**ère **journée de Championnat.**

<u>Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le</u> District :

•	Sen	iors	D1.	D2.	D3
_	3611	ivis	UI,	UZ,	$\boldsymbol{\nu}$

- Féminins D1
- U18 D1
- U16 D1

• U15 D1

- U14 D1
- CDM D1
- FUTSAL D1 et D2

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELES DES CLUBS »

Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS:

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du 20 Septembre 2024, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

<u>Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la </u>

saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES:

<u>Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)</u>

<u>Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison.</u> (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant. Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

<u>Seniors</u>

<u>U16 - U17</u> <u>U18 - U20</u> <u>U14</u> <u>U15</u> <u>U12</u> <u>U13</u>

<u>Séniors</u> <u>Féminines</u> <u>Futsal</u> <u>Masculin</u> CDM & Anciens

<u>Foot</u> <u>Loisirs</u>

À VENIR

Futsal Féminin U15 F U18 F

U18 Futsal

Foot Entreprise & Critérium

Coupe Outre - Mer

Région ile de France



Crédit & Mutuel

ESSGENERALI

75 77 78 91 92 93 94 95



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « Formulaires Club » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur Footclubs (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Lique Régionale, seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme!



Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires!



Comme chaque année, la Ligue de Paris Île-de-France de Football recrute pour son service « Licences » des saisonniers pour les mois de Septembre & Octobre 2024

Merci de bien vouloir transmettre un CV et une lettre de motivation par mail à l'attention de Ludovic Eouzan l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr







Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ)
DEMANDE	-Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel)
D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association)
	-Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
1	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ)
	-Récépissé de déclaration de <u>création</u> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de</u> <u>modification)</u>
FUSION-CREATION	-PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association)
(Article 39 des RG FFF)	-Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u> .
	- PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION- ABSORPTION	-PV de l'Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution)
(Article 39 des RG FFF)	- PV de l'Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion- absorption
CHANGEMENT DE	
TITRE	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
(Article 36 des RG FFF)	necepisse de déclaration de modification en Freiecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	PV d'AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépen- dance + récépissé de création en Préfecture





Crédit & Mutuel

GENERALI



Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. A retenir:

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB: cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club") Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Lique.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/





Crédit A Mutuel

75 77 78 91

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 3 Décembre 2024

<u>Présents</u>: Mme POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD, DIAS, CHAMPION, BRUNET

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u>:
 Amende 100.00 euros

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES:

<u>510665 – CHAMPIGNY FC 94 - U18 D2.A - Terrain suspendu –</u> 28266753 – CHAMPIGNY FC / VILLIERS ENT.S. le 15/12/2024

Dérogation horaire annuelle

500752 - CACHAN ASC CO

Séniors D1.A début des rencontres à domicile à 16h00

553004 - FC MANDRES PERIGNY

Séniors D3.A début des rencontres à domicile à 14h00 jusqu'à Avril 2025 *(merci au club de nous redonner un horaire à partir du 01/05/2025)*

560471 – FC VITRY 94 ACADEMIE

Séniors D3.B début des rencontres à domicile à 15h30.

520523 - ST MANDE FC

U15 féminines poule A début des rencontres à domicile à 14h00. U11 féminines poule A début des rencontres à domicile à 11h30. U14 poules F et G début des rencontres à domicile à 16h00.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28264190 - HAY LES ROSES CA / VILLENEUVE AFC séniors D2.A du 22/12/2024

Courriel de Hay les roses du 29/11/2024, (2 matchs le même jour) La commission fixe le match au 5/01/2024.

28264898 - SUCY FC / BONNEUIL CSM séniors D2.B du 08/12/2024

Courriel de Sucy du 3/12/2024, changement d'horaire (-1h) **Accord de la commission le match débutera à 14h00.** Prévenir vos adversaires.

28265264 - CAUDACIENNE ES / PHARE S. ZARZISSIEN séniors D3.A du 8/12/2024

Courriel de Phare S.Zarzissien du 28/11/2024, (demande de report via footclub) Refus de la commission (motif non valable) match maintenu au 8/12/2024.

29577607 - GENTILLY AC 2 / FC VITRY 94 ACADEMIE 2 séniors D4.A du 24/11/2024

Lecture de la feuille de match du 24/11/2024 (match non joué, terrain fermé par Arrêté). La commission remet le match au 05/01/25.

<u>29577905 – NOGENT FC 3 / ST MANDE FC 2 séniors D4.B du 22/12/2024</u>

Courriel de St Mandé du 28/11/2024 (demande de report).

Match avancé par la commission au 18/12/2024. Cette rencontre ne peut se jouer le 5 janvier, NOGENT FC 3 ayant une rencontre contre MIMOSA MADA SPORT.

La commission remet le match au 23/02/25.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

2ème TOUR 12 JANVIER
CADRAGE 16 FEVRIER
1/8 FINALE 2 MARS
1/4 FINALE 27 AVRIL
1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/16 FINALE 12 JANVIER
1/8 FINALE 2 MARS
1/4 FINALE 27 AVRIL
1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE 1 MARS 1/4 FINALE 19 AVRIL ½ FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

29577023 - MENUIBLAN AS 35 / VILLIERS ES 35 CDM D1 du 22/12/2024

Courriel de Menuiblan du 27/11/2024 (terrain fermé).

La commission inverse les rencontres,

Match aller du 22/12/2024 : VILLIERS ES 35 / MENUIBLAN AS 35

Match retour le 06/04/2025 : MENUIBLAN AS 35 / VILLIERS SUR MARNE ES 35

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE 2 MARS 1/8 FINALE 23 MARS 1/4 FINALE 20 AVRIL 1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

<u>28267674 – PORT. CHAMPIGNY 42 / PORT. VILLENEUVE ST GEORGES 41 anciens D3.A du 08/12/2024</u> Courriel de Champigny du 03/12/2024, changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, le match débutera à 10h30. Prévenir vos adversaires.

28406438 - MAISONS ALFORT FC 41 / MELTING SPORT 41 anciens D2.A du 05/01/2025

Courriel de Maisons Alfort du 26/11/2024, terrain fermé.

La commission demande au Maisons Alfort 41 de lui fournir un avis de fermeture des installations pour le 5/01/2025. Pas de possibilité de report au 12/01/2025 (cette date étant une date réservée à la coupe du Val de Marne).

Coupe Anciens VDM

CALENDRIER

CADRAGE 12 JANVIER
1/16 FINALE 2 MARS
1/8 FINALE 23 MARS
1/4 FINALE 20 AVRIL
1/2 FINALE 11 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT + 45 ANS

29595371 - TREMBLAY AJ 41 / ORLY AC 31 + 45 ans poule C du 24/11/2024

Retour de la Commission Discipline du 26/01/24.

Par décision les équipes de TREMBLAY AJ 41 et ORLY AC 31 sont déclarées Forfait Général en Championnat & Coupes.

<u>29595491 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 36 / VILLENEUVE ABLON US 31 + 45 ans poule C du</u> <u>08/12/2024</u>

Courriel de Champigny du 03/12/2024, changement d'horaire (-1h) Accord de la commission, le match débutera à 08h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER

1/16 FINALE 12 JANVIER 1/8 FINALE 23 MARS 1/4FINALE 20 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

CRITERIUM + 55 ANS

29670331 - ST MANDE FC 31 / THIAIS FC 42 + 55 ans poule A du 22/12/2024

Courriel de St Mandé du 28/11/2024, terrain fermé, demande de report. La commission remet le match au 12/01/2025.

29696573 – PARIS UNIVERS. CLUB 1 / FONTENAYSIENNE ENT. 12 + 55 ans poule A du 01/12/2024

Courriel de PUC du 28/11/2024, match non joué (terrain indisponible à l'heure de la rencontre). Changement refusé par FONTENAYSIENNE ENT.12, la commission fixe le match au 23/02/2025.

29671071 - CHAMPIGNY FC 94 12 / ST MAUR VGA 11 + 55 ans poule A du 01/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 29/11/2024, demande de report. Accord de la commission, le match se jouera le 23/03/2025.

29670298 - VILLEJUIF US 13 / BRY FC 13 + 55 ans poule A du 01/12/2024

Courriel de Bry du 30/11/2024, demande de report au 12/01/2025 refusé par VILLEJUIF US 13. La commission demande aux 2 clubs de trouver un accord pour disputer cette rencontre.

CHAMPIONNAT FEMININES

SENIORS F D1

29678192 - MAISONS ALFORT FC / SUCY FC féminines séniors D1du 30/11/2024

Courriel de Sucy du 28/11/2024.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de SUCY FC.

U15 F

29805796 – AC CRETEIL 1 / KREMLIN BICETRE CSA 1 féminines U15 poule A du 15/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 29/11/2024.

Accord de la commission le match se jouera le 14/12/2024 à 17h00.

29805816 – BRY FC 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 féminines U15 poule B du 30/11/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 27/11/2024.

Accord de la commission le match se jouera le 21/12/2024.

29805814 - FC D'ALFORTVILLE 1 / SUCY FC 1 féminines U15 poule B du 30/11/2024

Courriel des 2 clubs du 30/11/2024, demande de report avec accord du club adverse. *Accord de la commission le match est remis au 12/01/2025.*

29805784 - FONTENAY US 1 / ST MANDE FC 1 féminines U15 poule A du 23/11/2024

Courriel des 2 clubs du 22/11/2024, demande de report.

Accord de la commission le match est remis au 11/01/2025.

U13 F

29805473 - VILLENEUVE AFC 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 féminines U13 poule C du 01/12/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 28/11/2024.

Accord de la commission le match est remis au 26/01/2025.

U11 F

29805747 - CRETEIL LUSITANOS F. / LIMEIL BREVANNES AJ féminines U11 poule B du 01/12/2024

Courriel de Créteil du 27/11/2024, demande de report installation indisponible.

Accord de la commission, le match se jouera le 12/01/2025.

29805746 – JOINVILLE RC 1 / BONNEUIL CSM 1 féminines U11 poule B du 01/12/2024

Lecture de la feuille de match du 1/12/2024.

La commission enregistre 2ème forfait de BONNEUIL CSM 1.

Coupe FEMININES

CALENDRIER

1/8 FINALE 1^{ER} MARS 1/4 FINALE 26 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1er tour 1er FEVRIER 1/8 FINALE 22 MARS 1/4 FINALE 12 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

Finale A DETREMINER

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE 23 MARS 1/4 FINALE 27 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

<u>29766644 – GENTILLY AC 1 / AC CRETEIL 21 U18 D3.B du 24/11/2024</u>

Lecture de la feuille de match - match non joué terrain fermé.

La commission fixe la rencontre au 12/01/2025.

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE 2 MARS
1/8 FINALE 23 MARS
1/4FINALE 27 AVRIL
1/2FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/8 FINALE 23 MARS
1/4 FINALE 27 AVRIL
1/2 FINALE 11 MAI
FINALE A DETERMINE

CHAMPIONNAT U15

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE 1 FEVRIER 1/4FINALE 22 MARS ½ FINALE 10 MAI

FINALE A DETERMINER

CHAMPIONNAT U14

29675688 - NOGENT FC 1 / VILLENEUVE ABLON US 3 U14 poule H du 30/11/2024

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 27/11/2024, modification de date. Accord de la commission, le match est fixé au 07/12/2024.

29676010 - LIMEIL BREVANNES AJ 1 / CO VINCENNES 3 U14 poule J du 11/01/2025

Courriel de Limeil du 03/12/2024, demande de report au 25/01/2025.

Refus de la commission, pas de motif de report.

COUPE DU VAL DE MARNE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE 1 FEVRIER 1/8 FINALE 22 MARS 1/4 FINALE 27 AVRIL 1/2 FINALE 10 MAI

COUPE DE AMITIE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE 1 FEVRIER
1/8 FINALE 22 MARS
1/4 FINALE 26 AVRIL
½ FINALE 10 MAI

FINALE DATE A DETERMINER

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 02 décembre 2024

Président : M. GRESSIEN Georges.

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, LOPES Paulo,

MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valéry.

Assistent: MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss.

Absents excusés : Mme URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe,

NOYON Joël.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle:

- -Que la FMI doit être préparée = La veille des rencontres sous peine de sanctions.
- -Afin que les dossiers soient traités = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.
- -D'indiquer sur tous vos courriers officiels :
- * Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13- GROUPE- POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
- *1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.
- Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District Du Val-De-Marne De Football- 131, Boulevard Des Alliés- 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Si utilisation de l'application gfer94 et difficultés pour envoyer :

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier *Pdf* créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.
- Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42.

-Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boite mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

U6-U7 / U8-U9

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 27/11/2024

Plateaux U7 du 30/11/2024 à MAISONS ALFORT F.C. avec ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Pris note du changement de site d'accueil.

La Commission remercie le Club de VILLIERS ES.

Courrier de SUCY F.C. du 28/11/2024

Plateaux U7/U9 du 30/11/2024 à UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES avec SUCY F.C.

Pris note de votre **FORFAIT AVISE**.

Courrier de THIAIS F.C. du 29/11/2024

Plateaux U9 du 23/11/2024 à FRESNES A.A.S. avec THIAIS F.C.

Pris note du terrain impraticable. Le plateau est neutralisé.

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 02/12/2024

Plateaux U7 du 23/11/2024 à FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE avec PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.

La Commission convoque les éducateurs U6/U7 et U8/U9 FC D'ALFORTVILLE pour sa réunion du lundi 16/12/2024 à 18h30 au District du VDM de FOOTBALL. Présence obligatoire sous peine de sanctions.

U10 - U11

Courrier de ASOMBA du 29/11/2024

ASOMBA/ATHLETIC CLUB CRETEIL Critérium Départemental U11-2 du 23/11/2024

Pris note de vos explications.

Courrier de SUCY F.C. du 29/11/2024

Pris note de vos difficultés pour recevoir toutes les catégories le 07/12/2024 Dossier transmis au service de la Technique.

U12 - U13

Courrier de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 01/12/2024

BONNEUIL SMARNE C.S./CHOISY LE ROI A.S. Critérium Louis LEFEUVRE du 30/11/2024 Pris note de votre problème F.M.I.

Courrier de VAL DE FONTENAY AS du 02/12/2024

VAL DE FONTENAY AS/AVENIR SPORTIF D'ORLY Critérium Départemental U13-4 du 30/11/2024

Pris note des problèmes F.M.I

FESTIVAL U13: 1er TOUR DU 23/11/2024

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 26/11/2024

VINCENNOIS C.O. 1 /SUCY F.C. 1 Festival U13 1er Tour - Poule 1 du 23/11/2024

Pris note de vos explications.

Courrier de FONTENAY SSBOIS U.S. du 29/11/2024

ORMESSON U.S. 1 /FONTENAY SS/BOIS U.S. 3 Festival U13 1er Tour - Poule 21 et 22 du 23/11/2024

Pris note de votre impossibilité à accueillir le Festival U13 du 23/11/2024 (terrain impraticable).

La Commission vous rappelle tous les courriels concernant le football d'animation doivent être envoyés sur la boîte mail : CFAER94@GMAIL.COM.

Le plateau est reporté au 11/01/2025. Prévenir vos adversaires.

Courrier de la mairie d'Ivry sur Seine du 22/11/2024

U. S. IVRY FOOTBALL 1 / VILLEJUIF U.S. 3 Festival U13 1er Tour - Poule 11 et 12 du 23/11/2024

Pris note de votre impossibilité à accueillir le Festival U13 du 23/11/2024 (terrain fermé).

La Commission vous rappelle tous les courriels concernant le football d'animation doivent être envoyés sur la boîte mail : <u>CFAER94@GMAIL.COM.</u>

Le plateau est reporté au 11/01/2025. Prévenir vos adversaires.

Courrier de M. BENTURKIA Yanis du 01/12/2024

JOINVILLE R.C. 1 /VAL DE FONTENAY AS 1 Festival U13 1er Tour - Poule 27 du 23/11/2024

Courriel non-traité, car courriel non officiel.

La Commission rappelle:

- 1) le courrier doit être fait avec la messagerie du Club,
- 2) il doit être envoyé sur la boîte de la Commission <u>CFAER94@GMAIL.COM.</u>

SAISON 2024 / 2025 : "ANNEXE FINANCIERE"	
(En <mark>VERT</mark> : la modification apportée pour cette annexe,	
PV FER du 02/12/2024	
U6/U7 – U8/U9 – U10/U11:	
Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9-U10/U11 :	20,00 €
Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94)	
des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	50,00 € (par club)
Disqualification: 1er Tour: Festival U13, Coupes VDM FUTSAL	
(Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification: 2ème Tour Challenge REGIONAL U11,	80,00 € (par équipes)
Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11,	120,00 € (par équipe)
Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL	
(Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL	
(Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11,	120,00 € (par équipe)
Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	, " ,
1 ^{er} forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 02/12/2024

Président : M. MAGGI

Présents: Mme POLICON - GUILIANI

Mrs FOPPIANI - LEFEBVRE - BOUSSARD - LEFEBVRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

<u>U14 Phase de Brassage – Phase 1/poule J – MATCH 29676028 - BOISSY F.C. 23 / LIMEIL BREVANNES A.J 21 du 09/11/2024</u>

Demande d'évocation du club de LIMEIL BREVANNES AJ 21 par courriel du 15/11/2024 sur la participation à la rencontre des joueurs GASSAMA Yatte et SEMEDO FERNANDES Anderson du club de BOISSY FC 23, avec pour objet le nombre de mutés hors période supérieur à celui autorisé. Ces deux joueurs étant mutés hors période, or le nombre autorisé est de 1 joueur.

La commission prend connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme.

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la FFF,

Jugeant en 1er ressort,

Considérant que le club de **BOISSY FC 23** informé le 21/11/2024 de la demande d'évocation, n'a formulé aucune observation par télécopié, fax, courriel ou courrier.

Jugeant en 1^{er} ressort l'évocation IRRECEVABLE car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation :

- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match et en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié.
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du certificat international de transfert
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U16 D1 - MATCH 28266920 - VILLEJUIF U.S. 22 / SUCY F.C. 21 du 24/11/2024

Réserve du club de **SUCY F.C. 21** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF U.S. 22**, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en 1er ressort,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **VILLEJUIF U.S. 22** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 17/11/2024 au titre du championnat U16 – R2 /A entre PARIS 13 Atletico 22 et VILLEJUIF U.S. 21,

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **VILLEJUIF U.S. 22**

La commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

<u>SENIORS D3.B - MATCH 28265340 - FC VITRY 94 ACADEMIE 1 / CACHAN CO ASC 2 du</u> 10/11/2024

REPRISE DU DOSSIER

Réserve du club de **CACHAN CO ASC 2** sur la qualification et la participation nominatives des joueurs pour nombre de mutations hors période en particulier :

DALEBA Marius licence n°2544409729 enregistrée le 03/09/2024 MHP

SASSO Réda licence n°9602522423 enregistrée le 17/07/2024 MHP

DOUMBIA Mohamed licence n°9604645969 enregistrée le 15/10/2024 MHP

BERTRAND Corentin licence n°2543560193 enregistrée le 03/10/2024 MHP

du club de VITRY 94 ACADEMIE FC 1, au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période soit 4.

Audition des personnes suivantes :

OFFICIEL:

M. MAAZOUZI Nabil, arbitre central officiel

CLUB DE FC VITRY 94 ACADEMIE 1:

M. BERTRAND Corentin, joueur n°8

M. SILVA MENDES Patrick, le président

CLUB DE CACHAN CO ASC 2:

M. FISSIROU Moussa, éducateur

M. DALEBA Marius joueur n°11 absence excusée
 M. SASSO Reda, joueur n°12 absence excusée
 M. DOUMBIA Mohamed, joueur n°2 absence excusée

À l'issue de l'audition, la commission met le dossier en délibéré en attente de renseignements administratifs.

SENIORS D4.A - MATCH 29577648 – FC VITRY 94 ACADEMIE 2 / USJTO CHOISY UKRAINE 1 du 17/11/2024

REPRISE DU DOSSIER

Réserve du club de VITRY 94 ACADEMIE 2 quant au fait que les joueurs du club USJTO CHOISY UKRAINE 1 ne sont pas identiques sur la feuille de match (les numéros 5, 6, 11 et 14) donc éventuelle fraude sur identité par substitution de joueurs.

Présence des deux clubs convoqués.

M. le Président du club de **FC VITRY 94 ACADEMIE 2** certifie qu'au moins 4 joueurs du club de UJSTO CHOISY UKRAINE 1 ne correspondaient pas aux joueurs présents sur le terrain photos à l'appui.

Les représentants du club de **USJTO CHOISY UKRAINE 1** indiquent que par leurs difficultés avec la langue française, il y a dû simplement avoir eu des échanges de numéros de maillots.

Toutefois, les photos des joueurs numéro 5, 6, 11 et 14 du club de **USJTO CHOISY UKRAINE 1** ne correspondent effectivement pas aux photos des licences.

Jugeant en 1er ressort,

La commission constate un grand nombre d'erreurs administratives et a un doute de substitution de joueurs,

Décide match perdu par pénalité au club de USJTO CHOISY UKRAINE 1 (-1 point, 0 but) et confirme la victoire du club de FC VITRY 94 ACADEMIE (3 points, 2 buts).

Débit : UJSTO CHOISY UKRAINE 1 50,00 euros Crédit : FC VITRY 94 ACADEMIE 2 43,50 euros

De plus, la commission rappelle au club de UJSTO CHOISY UKRAINE 1 l'importance et sa responsabilité quant aux procédures à respecter à l'établissement de la feuille de match.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion du Lundi 02 Décembre 2024

Président : M. FOPPIANI

Présents: Mme GUILIANI - M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir <u>le lundi</u> de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

DEROGATION ANNUELLE

516843-CHEVILLY LA RUE ELAN – FUTSAL D1 & D2

Courriel en date du 26/11/2024 informant du changement de gymnase et de créneau horaire -

Dérogation Annuelle : samedi à 11h au gymnase du Parc des Sports 2 rue du stade 94550 Chevilly La Rue

FUTSAL D1

28352034 - CITOYEN DU MONDE 1 / C'NOUES 2 Futsal D1 du 08/11/2024

Reprise du dossier.

Courriel du 28/11/2024 de CITOYEN DU MONDE et courriel du 17/10/2024 de la Municipalité informant de l'indisponibilité du gymnase le 13 et 14/12/2024 à partir de 16h.

La Commission reporte la rencontre au 20 décembre 2024

Prévenir l'équipe adverse.

28352027 - C'NOUES 2 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 01/12/2024

Courriel du 27/11/2024 de C NOUES nous informant de 2 rencontres le même jour à la même heure (dont l'un match de Coupe de Paris prioritaire)

La Commission reporte la rencontre au 05 janvier 2025

Prévenir l'équipe adverse.

28352043 - C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 23/11/2024

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre informant de la non disponibilité du gymnase La Commission reporte la rencontre au 09 février 2025

Prévenir l'équipe adverse.

28352040 - VISION NOVA 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 24/11/2024

- -Audition de Monsieur DJAHLAT BUNOUX Merouane, Responsable Technique de Vision Nova
- -Exposé des difficultés rencontrées par le club pour obtenir des créneaux réguliers tant sur le jour que sur l'horaire avec la municipalité, ces informations n'étant communiquées par la commune que lors de la semaine en cours. Exemple, pour la rencontre du samedi 07 décembre contre Champigny à ce jour et cette heure aucun créneau communiqué par la commune.

La Commission:

- -Souligne le problème de licences invalident de début de saison et de la nécessité absolue d'avoir 3 membres dans le bureau du club.
- -Conseil donné pour une éventuelle entente entre le club de Visio Nova et le club de Villejuif Futsal
- -Préconise au responsable du club d'organiser une rencontre avec le service des sports de la municipalité.
- -Afin de se caler sur les préconisations de la Ligue de Paris, le rappel est fait qu'en D1 il faut disputer les rencontres prioritairement le samedi ou du lundi au vendredi.

A la vue de l'ensemble de ces éléments, la commission maintien sa décision de match perdu par pénalité pour erreur administrative (-1 point/ 0 but) pour en attribuer le gain à MAISONS ALFORT FC 1 (3 points/0 but). Article 40.1

MATCHS REMIS

28385718 - VITRY ASC 2 - VITRY ASC 1 Futsal D2 du 01/11/2024 Futsal D2 reporté au 20/12/2024

28385724 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 Futsal D2 reporté au 21/12/2024

28385672 - B2M FUTSAL 3 - VITRY CA 1 Futsal D2 du 30/11/2024 reporté au 21/12/2024

28385694 - B2M FUTSAL 3 - VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 07/12/2024 reporté au 04/01/2025

COUPE VDM FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16°) : du 13 au 19 janvier 2025 Tour n°2 (8°) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025 Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025 Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

Match N°1: B2M FUTSAL 3 /VILLENEUVE ABLON US 2 le 18/01/2025 Match N°2: CHAMPIGNY CF 2/ B2M FUTSAL 1 le 18/01/2025 Match N°3: CRETEIL FUTSAL US 2/L'HAY LES ROSES AS 1 le 18/01/2025 Match N°4: BOISSY UJ 1 /C'NOUES 1 le 18/01/2025 Match N°5: KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1 le 19/01/2025 Match N°6: ST MAURICE AJ 1/ CRETEIL FUTSAL US 1 le 18/01/2025 Match N°7: VILLENEUVE ABLON US 1 / VITRY ASC 3 le 18/01/2025 Match N°8: RUNGIS US 1 / VISION NOVA 1 le 17/01/2025 Match N°9: B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 correctif le 18/01/2025 Match N°10: BOISSY FC 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 le 18/01/2025 Match N°11: CHEVILLY EL 2 / MAISON ALFORT FC le 17/01/2025 Match N°12: VITRY ASC 1 / RUNGIS US 2 le 18/01/2025 Match N°13: CITOYEN DU MONDE 1 / VSG FUTSAL 2 le 17/01/2025 Match N°14: VITRY 94 ACADEMIE FC 1 / VITRY ASC 2 le 18/01/2025 Match N°15: VITRY CA 1 / C'NOUES 2 le 16/01/2025

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH - MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

[Rappel RSG 94] 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 05 décembre 2024

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

<u>Site: districtduvaldemarne.fff.fr-Onglet: District-Rubrique: Documents Clubs (en bas)</u>

<u>Ou Cliquez sur le lien:</u>

https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf

Rappel « Foot Club et Site Internet »:

Pour la 2ème saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et <u>match perdu par pénalité au club recevant</u>, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

SENIORS D3: 28265344: Ivry US 3 / Valenton Aca foot du 24.11.24

<u>U18 D1 :</u> 28266883 : Ivry US 2 / Cachan CO 1 du 24/11/2024

<u>U16 D3 :</u> 28268808 : Villeneuve AFC 2 / Sucy FC 2 du 24/11/24

<u>U16 D4 :</u> 29626699 : Choisy AS 4 / Villeneuve Ablon US 2 du 24/11/24 <u>U15 D1 :</u>29671631 : Chevilly Larue 1 / Maisons Alfort FC 1 du 23/11/24

29671631: Ecole Plésséenne / Vincennes CO du 23/11/24

2ème Appel de Feuille de match manquante :

<u>U14 – Phase de Brassage:</u> 29674564 : Caudacienne Es / Champigny F.C. 94 du 16/11/24

Matchs perdus aux clubs recevant sans réponse aux deux appels de feuilles de matchs manquantes :

Seniors D4: 29577594: As Zenaga 2 / Champigny Portugais 1 du 10/11/2024 CDM D1: 29576976: Creteil FC Maccabi / Brancos de Creteil du 10/11/2024

U14 – Phase de Brassage: 29674071: F.C. D'Alfortville / Charenton Cap du 09/11/2024

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3ème non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

<u>Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 24/11/2024)</u>

		on-utilisation de la FMI (au 2	
COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation	2 ^{ème} non-utilisation	3 ^{ème} non-utilisation
	(Avertissement)	(amende 100€)	(match perdu par pénalité)
ANCIENS D3			
Villejuif U.S. 42	20/10/2024		
ANCIENS D4			
Eléphant Cot D'Ivoire 41	24/11/2024		
FUTSAL D1			
B2m Futsal 2	12/10/2024		
Vsg Futsal 2	14/10/2024		
Maisons Alfort Fc 1	27/10/2024		
Rungis U.S. 1	27/10/2024		
FUTSAL D2	27, 20, 202 :		
B2m Futsal 3	04/10/2024		
Boissy U.J. 1	05/10/2024		
Vitry Asc 2	11/10/2024		
<u> </u>	11/10/2024		
SENIORS D3			
Us Ivry Football 3	24/11/2024		
SENIORS D4			
St Mande Fc 2	06/10/2024		
Caudacienne Es 2	06/10/2024		
Choisy Le Roi As 3	13/10/2024		
Arcueil Com 3	13/10/2024	10/11/2024	
As Zenaga 2	20/10/2024		
U18 D1			
Us Ivry Football 22	24/11/2024		
<u> </u>	,,	+	
U18 D2	001101000	1	
Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024	1	
COUPE AMITIE U16			
Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D1			
Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2		+	
Perreux As Fran 1	06/10/2024		
	06/10/2024		
U16 D3			
Perreux As Fran 2	06/10/2024		
Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
Ormesson U.S. 21	17/11/2024		
F.C. D'Alfortville 21	17/11/2024		
Villeneuve Afc 22	24/11/2024		
U16 D4			
St Maur Vga 23	06/10/2024		
Choisy Le Roi As 24	03/11/2024		
Bry F.C. 21	24/11/2024		
	,,		
U15 D1	45/44/2024		
Vitry Ca 1	16/11/2024		
Maisons Alfort Fc 1	23/11/2024		
U15F			
Bonneuil S/Marne Csm 1	12/10/2024		
St Mande Fc 1	12/10/2024		
Maisons Alfort Fc 2	12/10/2024	23/11/2024	
Us Ivry Football 1	09/11/2024	23/11/2024	
Kremlin Bicetre Csa 1	16/11/2024	23/11/2024	
Ecole Plesseenne De 1	23/11/2024		
COUPE AMITIE U14			
Avenir Sportif Orly 22	02/10/2024		
U14 BRASSAGE	02, 10, 202 4	+	
	0E/10/2024		
Boissy F.C. 2	05/10/2024		
Caudacienne Es 1	05/10/2024		
Villeneuve Afc 2	05/10/2024	1	
F.C. D'Alfortville 21	09/11/2024		
Champigny F.C. 94 22	16/11/2024		
St Mande Fc 21	16/11/2024	1	
U13F		1	
Vitry E.S. 1	13/10/2024		
Limeil Brevannes A.J 1	13/10/2024	17/11/2024	
Sucy F.C. 1	13/10/2024		
Tffc 2	13/10/2024		
Bonneuil S/Marne Csm 1	10/11/2024	17/11/2024	
Us Ivry Football 1	10/11/2024		
F.C. D'Alfortville 1	24/11/2024		
U11F			
Vitry E.S. 1	13/10/2024	17/11/2024	
Limeil Brevannes A.J 1	13/10/2024	10/11/2024	
Tffc 2	13/10/2024	10/11/2024	
St Mande Fc 1	10/11/2024		
St Mande Fc 1 Us Ivry Football 2	10/11/2024	694 Page 29 de	

E-FOOT 94 N° 694 Page 29 de 39

ANNEXES

	Début formation			Fin de la formation
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2éme jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	×	26/09/2024	×	×
Journée compl Coach séniors	×	03/10/2024	×	×
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	×	24/10/2024	25/10/2024	×
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	×	23/11/2024	×	×
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	×	En 2024, progra	En 2024, programmé en début de saison	×
Journée compl Coach jeunes	×	28/01/2025	×	×
Journée compl Coach séniors	×	30/01/2025	×	×
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	×	25/02/2025	×	×
CFI Futsal U13-U15	×	27/02/2025	28/02/2025	×
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	×	16/04/2025	×	×
Journée compl Coach jeunes	×	13/05/2025	×	×
Journée compl Coach séniors	×	15/05/2025	×	×
CFI Gardien de but Initiation	×	En 2025, progra	En 2025, programmé en début de saison	×

2024/2025

DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4	×	×	Du 06/11/2024 au 15/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024	
Étape 3	×	×	05/11/2024	07/11/2024	12/11/2024	14/11/2024	
Étape 2	26/09/2024	03/10/2024	08/10/2024	10/10/2024	15/10/2024	17/10/2024	
Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	×	×	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	
Formations	Journée compl Coach jeunes	Journée compl Coach séniors	CH U6-U9	CFI U10-U13	CFI U14-U19	CFI Séniors	

25/10/2024

24/10/2024

CFI Futsal U13-U15



DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

s pour regarder fin de l'étape 4	2/2024 2/2024	/2024 au /2024		/2024 au /2024	2024 au 72024
Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4	Du 04/12/2024 au 13/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024	×	Du 11/12/2024 au 20/12/2024	Du 11/12/2 20/12/7
Étape 3	03/12/2024	05/12/2024	×	10/12/2024	26/11/2024 10/12/2024 En 2024, programmé en début de saison
Étape 2	19/11/2024	21/11/2024	23/11/2024	26/11/2024	26/11/2024 En 2024, prograr
Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	×	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	
Formations	CFI U6-U9	CFI U10-U13	Certification CFF1-2-3	CFI U14-U19	CFI U14-U19 CFI Gardien de but Initiation

 \times

30/01/2025

Journée compl Coach séniors



DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4	Du 05/03/2025 au 16/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025	×	×
Étape 3	04/03/2025	06/03/2025	11/03/2025	13/03/2025	15/04/2025	×	28/02/2025
Étape 2	04/02/2025	06/02/2025	11/02/2025	13/02/2025	18/02/2025	25/02/2025	27/02/2025
Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	×	×
Formations	CFI U6-U9	CFI U10-U13	CFI U14-U19	CFI Séniors	CFI U6-U9 Mineurs	Certification CFF1-2-3	CFI Futsal U13-U15





DÉBUT FORMATION DISTANCIEL

FIN FORMATION DISTANCIEL

F 4							
Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4	Du 09/04/2025 au 18/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024	Du 07/05/2025 au 16/05/2025	×	×	×	×
Étape 3	08/04/2025	29/04/2025	06/05/2025	×	×	×	En 2025, programmé en début de
Étape 2	18/03/2025	20/03/2025	25/03/2025	16/04/2025	13/05/2025	15/05/2025	En 2025, programm
Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	×	×	×	×
Formations	CH U6-U9	CFI U10-U13	CFI U14-U19	Certification CFF1-2-3	Journée compl Coach jeunes	Journée compl Coach séniors	CFI Gardien de









Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune!

L'USCL vous invite!

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : <u>actions@uscl.fr</u> (un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



CALENDRIER SAISON 2024/2025



AOÛT

JE 24 WASQUEHAL W

JANVIER

JIS 11 FURTANT JIS 18 WASQUEHAL JIT 25 CHANTILLY



SEPTEMBRE

JE 14 BIESHEIM CONTILLE CONTILLE

FÉVRIER

OB VILLERS/HOULGATE OF USE OF THIONVILLE

OCTOBRE

OS BALAGNE



MARS

JES 22 FLEURY



NOVEMBRE

OP FEIGNIES A. OP

AVRIL

JES 12 FC 93
JES 19 HAGUENAU
JES 26 EPINAL



DÉCEMBRE

O7 HAGUENAU Q

MAI

JED 17 CHAMBLY



PROCHE, OCHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location avec le code : RAC-DISTRICT10

À très bientôt dans nos agences!



LOCATION DE VÉHICULES





Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

		1 à 3 jours	4 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 29 jours	30 joi	30 jours et +	
Catégories	Exemple de modèle		Prix par	Prix par jour HT		Forfait Mensuel	Prix total mensuel	KM supp
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	
ECO 3P	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23
CITADINE 5P	Clio, Polo, 208 ou similaire	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24
CITADINE 5P BOITE AUTO	Clio, Polo, 208 ou similaire	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24
AFFAIRE	Golf, 308, Megane ou similaire	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25
AFFAIRE BOITE AUTO	Golf, 308, Megane ou similaire	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25
CONFORT	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28
CONFORT BOITE AUTO	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	80,47	98'09	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28
MULTISPACE	Touran, 5008, X-trail ou similaire	88,51	86,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29
BERLINE	Talisman, 508, Passat ou similaire	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	00'0
BERLINE BOITE AUTO	Talisman, 508, Passat ou similaire	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31
MINIBUS 9 places	Trafic 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34
MONOSPACE 7places	Espace, Sharan ou similaire	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34

Inclus Inclus inclus Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ASSURANCES
Garantie dommages (CDW):
Garantie vol (TP)
Assistance 24H/24

TVA: 20 %

TARIF EN € TTC

Tampon et signature

E-FOOT 94 N° 694 Page 39 de 39